

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2729^e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 6 septembre 2016**, à 19 h, à laquelle sont présents madame la conseillère Mélanie Duchesneau et messieurs les conseillers, Mario Blanchard, Réjean Guillet, Robert Marshall, Pierre Pelletier et Christian Riendeau, tous siégeant sous la présidence de monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

2016-09-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 20.

2016-09-02

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 août 2016

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 16 août 2016 à 19 h, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

2016-09-03

Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 6 septembre 2016

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2016 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement 584-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses ;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposées en date du 6 septembre 2016 pour la somme totale de 77 893,54 \$, à même le budget 2016 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 584-2015, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-04

Renouvellement du contrat d'assurance municipale - Chapdelaine

ATTENDU QUE l'article 938 du Code municipal qui permet aux municipalités d'établir un contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) sans que la procédure d'appel d'offres ne s'applique ;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une révision du document intitulé « Conditions particulières », lequel est conforme et représentatif des biens de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité apportera les correctifs ou mises à jour nécessaires à ces documents, lesquels seront ensuite signés et approuvés ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de renouveler le contrat d'assurances générales de la Municipalité pour l'année 2016-2017, et ce à compter du 21 octobre 2016 jusqu'au 21 octobre 2017, avec la Mutuelle des municipalités du Québec incluant l'assurance générale, l'assurance automobile, le bris de machines, les clauses complémentaires, l'assurance accident pompiers, l'assurance accident-cadres et directeurs et l'assurance accident bénévole ;

QUE monsieur Robert Vyncke, Maire, ou monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, sont autorisés à signer les documents nécessaires au renouvellement avec Chapdelaine assurances et services financiers inc., membre Ultima, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-05

Quote-part de la Sûreté du Québec / Versement 2 de 2

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser une quote-part de 296 652 \$ relative aux services offerts par la Sûreté du Québec pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** d'autoriser le dernier versement au montant de 148 326 \$, représentant 50 % de la facture annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-06

Collecte de feuilles, proposition Sani-Eco

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford souhaite offrir à nouveau cet automne quatre collectes des résidus verts dans les périmètres urbains ;

ATTENDU QUE la Municipalité pourra, cette année, disposer des feuilles mortes sans frais auprès d'un agriculteur local qui s'en servira à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réitéré une demande de soumission auprès de Sani-Éco, entreprise ayant accompli la collecte sur notre territoire durant les dernières années, afin d'obtenir une proposition ne comprenant que la cueillette et le transport des feuilles mortes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir l'offre de Sani-Éco selon sa proposition du 6 septembre 2016, pour 4 collectes soit : les lundis 3, 17 et 31 octobre 2016 ainsi que le lundi 14 novembre 2016 ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** de retenir les services de Sani-Éco et de publiciser dans le bulletin municipal et le site Internet de la municipalité l'organisation de ces collectes tout en sensibilisant la population sur l'importance de ne pas disposer des feuilles à même les déchets domestiques.

QUE la Municipalité offre aux citoyens la possibilité de s'approvisionner en sacs par la vente à l'unité en se présentant à l'hôtel de ville sur les heures de bureau, et ce, à moindre coût.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-07

Installation d'une balise Ped-zone

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ralentir la circulation sur la rue Sainte-Anne afin de renforcer la sécurité des écoliers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'appui de la direction de l'école Micheline-Brodeur dans cette optique ;

ATTENDU la proposition reçue par l'entreprise Develo Tech proposant des balises Ped-zone qui permettent de rétrécir la rue et de modifier le comportement des automobilistes en ralentissant leur vitesse à un coût modique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** de procéder à l'achat d'une balise Ped-zone pour un montant maximal de 275\$, plus les taxes applicables et frais afférents et de l'installer sur la rue Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-08

Acquisition d'un doseur volumétrique

ATTENDU l'usure avancée constatée du doseur volumétrique actuel à l'usine de traitements des eaux usées ;

ATTENDU la disponibilité de la pièce de remplacement par le fournisseur Premier Tech Aqua, selon le prix soumis le 21 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser l'achat des pièces de remplacement nécessaires au bon fonctionnement du doseur volumétrique de l'usine de traitement des eaux usées au montant de 4 048 \$, plus les frais de livraison et taxes applicables de l'entreprise Premier Tech Aqua.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

2016-09-09

Demande de support financier – Salon de Noël de Diane Poulin

ATTENDU QUE madame Diane Poulin sollicite un appui de la Municipalité pour la tenue du Salon de Noël, édition 2016, qui se tiendra les 19 et 20 novembre prochains ;

ATTENDU QUE cet appui consiste en la couverture des frais de location de la salle communautaire pour les deux jours de la tenue de l'événement, pour un montant total équivalent à 200\$ ainsi que les tables et chaises nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement au Salon de Noël 2016 de madame Diane Poulin en lui accordant la location gratuite de la salle communautaire, les tables et les chaises pour la tenue de cet événement.

QUE la Municipalité ne peut offrir la couverture en assurance responsabilité à la tenue de l'évènement, n'étant pas organisateur et responsable de l'évènement.

QUE conformément aux exigences de la Municipalité, le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la Municipalité avant d'effectuer la réservation de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-10

Demande de support financier – Maison des jeunes des quatre lieux

ATTENDU QUE la Maison des jeunes des quatre lieux sollicite un appui financier de dans le cadre des célébrations de son 25^e anniversaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a octroyé une subvention de 200\$ à la Maison des jeunes des quatre lieux afin de soutenir financièrement ses différents projets pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que la Municipalité refuse cette demande de subvention considérant qu'elle a déjà offert son appui financier à la Maison des jeunes des quatre lieux pour l'année 2016, se traduisant par un montant de 200\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

2016-09-11

Chien dangereux / Entente ratifiée

ATTENDU QUE le 19 juillet 2016, un chien a agressé des cyclistes qui se promenaient sur la voie cyclable à proximité de son domicile, dont une des agressions a causé des blessures sévères à l'une des victimes ;

ATTENDU QUE, du fait de ces événements, le propriétaire du chien a enfreint à plusieurs dispositions du Règlement numéro 503-2008 concernant les animaux de la Municipalité, n'ayant pas le contrôle du chien dont il a la garde ;

ATTENDU par ailleurs qu'en vertu des articles 3, 14 et 33 de ce règlement, le chien a été considéré comme chien dangereux et qu'il a, par conséquent, été capturé et gardé pour évaluation par la Municipalité ;

ATTENDU QUE, suite à un examen par un vétérinaire, le degré de dangerosité du chien a été évalué à 7 sur une échelle de 10, constituant ainsi un risque de moyen à élevé ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité a le pouvoir d'éliminer un chien dangereux ;

ATTENDU QUE, considérant ce qui précède, le défendeur est disposé à autoriser la Municipalité à éliminer le chien par euthanasie ;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à un commun accord visant à mettre un terme définitif à cette situation, sans admission de responsabilité et dans le seul but d'éviter un litige et les frais qui pourraient en découler ;

EN CONSÉQUENCE, et afin de protéger les renseignements personnels du propriétaire du chien dans ce dossier, il sera proposé que la Municipalité ratifie la transaction caviardée entre le défendeur et la Municipalité, tel que déposée et signée par les parties.

QU'il soit souligné l'excellent travail des employés municipaux dans ce dossier et plus particulièrement, le travail du gardien des enclos, monsieur Francis Labrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-12

Dépôt et adoption du rapport final – Projet pilote de transport collectif

ATTENDU QUE le directeur général procède au dépôt du rapport final concernant le projet pilote de transport collectif qui s'est échelonné de septembre 2015 à septembre 2016 ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Guillet et **RÉSOLU** que le conseil adopte le rapport final du projet pilote de transport collectif, tel que déposé et le transmette à la MRC de Rouville.

QUE les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du rapport et qu'ils renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-13

AmiBus – Programme de transport collectif – Reconduction

ATTENDU QUE la Municipalité a mis sur pied un projet pilote de transport collectif en collaboration avec l'organisme Ami-Bus et la MRC de Rouville en septembre 2015 ;

ATTENDU QUE le projet pilote prenait fin en septembre 2016 ;

ATTENDU QUE le projet pilote a donné des résultats fort intéressants considérant que quelque 550 déplacements ont été effectués ;

ATTENDU QUE le projet pilote visait à améliorer l'accès aux services et à l'emploi, entre autres, pour la population vulnérable ou vieillissante ;

ATTENDU QUE près de 65% des usagers sont des personnes âgées et qu'une autre part non négligeable est composée d'adolescents ;

ATTENDU l'augmentation constante des usages du service et les nombreux témoignages de satisfaction ;

ATTENDU le coût modique de ce service désormais ancré dans les habitudes de plusieurs résidents de Saint-Paul-d'Abbotsford ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** de reconduire le programme de transport collectif jusqu'en décembre 2017.

QUE la Municipalité procède à l'étude possible des programmes de subvention gouvernementale relativement au transport collectif sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

2016-09-14

Embauche de Simon Desrochers à titre de préposé aux travaux publics – Remplacement de congé maladie

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi pour le poste vacant de préposé aux travaux publics visant à combler une absence prolongée pour congé maladie ;

ATTENDU QU'un processus d'entrevue a été effectué ;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Simon Desrochers a été retenue parmi les candidats sélectionnés et que celui-ci est disponible à débiter l'emploi dans l'immédiat, et ce jusqu'à la fin du congé maladie de l'employé permanent ;

ATTENDU QUE ce poste sera rémunéré en respectant les taux de la classe 4 présentés à la structure salariale de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de retenir la candidature de monsieur Simon Desrochers pour combler le poste de préposé aux travaux publics selon le besoin pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-15

Renouvellement de l'entente intermunicipale incendie pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a transmis à la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford une proposition de renouvellement de l'entente intermunicipale de prévention incendie concernant les risques moyens, élevés et très élevés pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE selon la correspondance de la Régie en date du 28 juillet 2016 soumise à la Municipalité, à partir du 1^{er} janvier 2017, la Régie intermunicipale d'incendie procédera à l'implantation du Régime volontaire d'épargne-retraite pour ses employés, tel qu'exigé par la loi, et y contribuera jusqu'à un maximum de 2% du salaire des employés admissibles ;

ATTENDU QUE selon la correspondance de la Régie en date du 28 juillet 2016 soumise à la Municipalité, à partir du 1^{er} janvier 2017, la Régie intermunicipale d'incendie offrira une assurance collective de base aux employés admissibles et assumera 50% des coûts relatifs à cette assurance, ce qui représente environ 3,6% du salaire du TPI et de la directrice générale ;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec, de mai 2015 à mai 2016, est de 0,7% ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

ATTENDU QUE conséquemment à ces faits et selon la correspondance de la Régie en date du 28 juillet 2016 soumise à la Municipalité, le tarif pour la prévention incendie sera augmenté de 6% pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE toutes les autres conditions stipulées à l'entente actuelle et applicables pour l'année en cours demeureront identiques pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford accepte la proposition de renouvellement de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, telle que soumise avec une majoration du tarif horaire du technicien de 6 % ;

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie comme document faisant foi de l'acceptation officielle du renouvellement de l'Entente du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-16

Acquisition d'un testeur de boyaux pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie (SSI) recommande l'achat d'un testeur de boyaux incendies permettant d'acquérir une plus grande autonomie quant à ce processus obligatoire de test des boyaux incendie ;

ATTENDU QU'un tel instrument trouverait de multiples utilités au sein du SSI et des SSI voisins avec ententes ;

ATTENDU la soumission déposée par l'entreprise AÉRO-FEU le 20 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser la dépense de 4 450 \$, plus les taxes et frais de transport applicables pour l'acquisition d'un testeur de boyaux incendie selon les normes et lois en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-17

Schéma de couverture de risque – Adoption de l'an 3

ATTENDU QUE l'adoption d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville ;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford relativement à la 3^e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'entériner le rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC pour l'an 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-18

Schéma de couverture de risque – Adoption de l'an 4

ATTENDU QUE l'adoption d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville ;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford relativement à la 4^e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'entériner le rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC pour l'an 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-09-19

Appel d'offres – Révision quinquennale des règlements d'urbanisme – Octroi de contrat

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par voie d'appel d'offres par invitation à l'octroi d'un contrat concernant la révision quinquennale des règlements d'urbanisme ;

ATTENDU l'évaluation par le comité de sélection de l'appel d'offre par système de pondération à une grille d'évaluation adoptée par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'accepter l'offre de la firme APUR, urbanistes-conseils, de Montréal, telle que déposée en date du 11 août 2016 et que la Municipalité soit autorisée à procéder à l'octroi du contrat pour la somme de 32 500 \$, plus les taxes applicables.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

QUE le maire et le directeur général soit délégué pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford à signer l'entente d'octroi de contrat auprès de la firme APUR, urbanistes-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2016-09-20

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Le directeur général dépose les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil présent et nouvellement élu. Chaque élu présent a remis son formulaire dûment complété.

DP- 2016-09-21

Dépôt du rapport trimestriel de l'inspecteur municipal

Le directeur général dépose le rapport des permis émis pour les mois de juillet à septembre 2016 par le Service de l'urbanisme.

Varia

Rapport des délégués

Rapports du maire et de la MRC

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 20 h 11.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 septembre 2016 À 19 H

2016-09-22 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke
Maire

Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Directeur général